



École FACE School

3449, rue University
Montréal (Québec) H3A 2A8
Téléphone : 514 - 350-8899
Télécopieur : 514 - 350-2612
<http://face.csdm.qc.ca>

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE
MERCREDI 13 MAI 2015**

Étaient présents:

Directrice : Ginette Plante

Enseignants : Robin Lavoie
Julie St-Pierre

Parents : Myriam Bouroche
Eamon Egan
Josée Gagnier, présidente du CÉ
Debbie Mankovitz
Sylvie Morel

Représentante de l'OPP : Geneviève Dodin

Représentante du service de garde : Lise Leblanc

Responsable de la vie étudiante : Jacques Archambault

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Le point 10.1 ou rapport du service de garde sera abordé après le point 2 car L. Leblanc doit quitter plus tôt. Le point 3 ou période réservée au public est annulé car il n'y a pas de public. Le point 5 sur le calendrier 2015-2016 est remis à la séance du mois de juin. Le point 9 est annulé car les représentants des élèves sont absents (ils ont un concert). Au point 11 du Varia, la collaboration entre les départements de musique ainsi que le code vestimentaire seront abordés.

Proposé par J. St-Pierre. Appuyé par J. Archambault.

2. Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 15 avril 2015.

Le deuxième paragraphe du point 4 est changé pour : Dans un proche avenir, d'autres coupures en arts plastiques, en musique ou en art dramatique sont à prévoir. De fait, la CSDM envisageait récemment la coupure de postes d'enseignants dès l'automne 2015; cette réflexion sur cette

coupure a été reportée ultérieurement finalement (postes non basés sur le nombre d'étudiants mais sur la vocation particulière de l'école). Le nom d'E. Egan est également corrigé partout.
Adopté par J. Archambault. Appuyé par J. Gagnier.

3. Rapport du service de garde.

L. Leblanc indique que l'augmentation du tarif de 7,30\$/jour à 8,00\$/jour entre en vigueur à compter du 1^{er} août (non du 1^{er} avril) et jusqu'à décembre 2015. Le tarif des élèves qui ne viennent que sporadiquement sera augmenté à 14,85\$/jour (bloc du matin à 2,85\$, bloc du midi à 4,00\$ et bloc du soir à 8,00\$). L. Leblanc rappelle qu'un enfant inscrit sur une base régulière au service de garde doit venir à au moins deux blocs par jour (i.e. matin + midi, matin + soir ou midi + soir ou les trois). Le tarif pour les dineurs de niveau maternel va passer de 3,50\$ à 4,00\$.

Pour ce qui est des journées pédagogiques pour 2015-2016, L. Leblanc indique qu'en septembre, il y aura le festival western habituel. En octobre, la sortie reste à définir. Le 27 novembre, ce sera une sortie de quilles et cinéma. Le 29 février, la sortie prévue est la glissade sur tube au Mont-Avila. Finalement, la sortie du 22 avril sera la cabane à sucre des sportifs. R. Lavoie ajoute que les dates des autres journées pédagogiques devraient être connues d'ici vendredi. L. Leblanc mentionne que la CSDM exige que les dates des journées pédagogiques soient connues au plus tard le 1^{er} mai pour évaluer le nombre de postes d'éducateurs et bloquer les journées pédagogiques.

La programmation des trois journées déjà définies est adoptée par J. St-Pierre. Appuyée par S. Morel.

G. Dodin suggère à ce que lorsque deux journées pédagogiques se suivent (i.e. jeudi et vendredi ou vendredi et lundi), l'une des deux journées soit organisée à l'école pour que cela coûte moins cher aux parents.

Adopté par M. Bouroche. Appuyé par J. Gagnier.

4. Abolition du transport.

G. Plante rappelle les coupures faites par la CSDM de 35 millions de dollars pour l'année scolaire 2014-2015 et de 30 millions pour 2015-2016. À l'article 3.1.2 des "Règles d'application relatives au transport des élèves", il est maintenant indiqué : "La CSDM offre le transport scolaire à tout élève de la Commission scolaire qui y a droit, qui réside sur son territoire et qui fréquente l'un de ses établissements. Un élève en libre choix ou un élève qui fréquente une école à un projet particulier n'est pas transporté".

La nouvelle politique de transport supprime de fait le transport en autobus scolaire à trois écoles à vocation particulière et à libre choix du parent : Atelier, Fernand Séguin et FACE. Seule, l'École Le Plateau conservera en partie son transport car elle privilégie, dans sa politique d'admission, l'admission d'élèves de quartier défavorisés. Notons ici que FACE bénéficiait d'une dérogation à la politique d'admission et de transport de la CSDM depuis 1998; cette dérogation est abolie par la coupure.

Les commissaires scolaires ont proposé une organisation des transports par l'école en indiquant que cela reviendrait à 400\$ par année par enfant. Or, le coût réel est de 1200\$ par année (400\$ étaient payés par la CSDM et 800\$ par le MELS).

Le service de transport scolaire concerne 350 enfants au primaire à l'école FACE. Toutefois, le matin, il semble utilisé par seulement la moitié des enfants ; les autobus sont à moitié vides selon G. Dodin.



S. Morel indique que nous sommes loin de la démocratie scolaire. Le MELS exige des coupures mais les fait faire par la CSDM qui est notre seul interlocuteur. La CSDM exécute mais n'est pas le donneur d'ordre; elle n'a aucun pouvoir décisionnel ou presque dans les coupures. Elle agit avec le couteau sur la gorge. Les membres du CE s'entendent que le transport ne touchent pas suffisamment d'enfants pour que l'OPP ou l'école se mobilise pour lutter contre cette décision. Cette bataille semble perdue d'avance.

Par contre, l'an prochain, lorsque la CSDM voudra couper dans des postes d'enseignants en art, c'est là qu'il faudra se mobiliser car ces postes touchent au cœur même de FACE. Ironiquement, la direction vient de recevoir l'appui du MELS quant au statut particulier de l'école et sa vocation en art; le MELS exigeant même un accueil accru des EHDAA. Il y aura là matière à argumenter et négocier quand viendra le temps des coupures.

Par ailleurs, il est souhaitable, en ces temps de vaches maigres, de relancer le système de covoiturage. R. Lavoie qui s'occupe du site web de l'OPP est en train de voir à la migration de la plateforme du site de covoiturage sur le nouveau site web de l'OPP.

5. Calendrier 2015-2016.

Remis à la séance de juin.

6. Planification des sorties éducatives.

G. Plante présente la description détaillée de l'ensemble des sorties éducatives pour 2015-2016. Elle indique toutefois que la réalisation de toutes ces activités dépend du contexte administratif (dont la renégociation de la convention collective des enseignants avec leur syndicat à l'automne).

R. Lavoie ajoute que le CPEPE pré-approuve cette liste d'activités avant de la soumettre au CÉ.

Adopté par M. Bouroche. Appuyé par J. Gagnier.

7. Règles de régie interne du CÉ à élaborer.

G. Plante rappelle qu'elle souhaite qu'un document portant sur la régie interne du CÉ soit développé. Il décrirait « le comment » doit se dérouler les rencontres (par exemple : la présence, la durée des rencontres, la solidarité des membres à défendre une décision une fois que celle-ci est prise par le CE, etc.). Ce document ne couvrirait pas le contenu des rencontres car cela est bien encadré par la loi de l'instruction publique. G. Plante va envoyer un document qu'elle a reçu d'une autre école qui pourra servir de point de départ. M. Bouroche, qui s'est portée volontaire pour le rédiger à la dernière réunion, révisera le document en question.

Il est également décidé de passer à travers les anciens procès-verbaux pour en extraire les motions et décisions importantes pour les mettre en un seul document. M. Bouroche est d'accord pour s'en charger également.

8. Transfert du fond 9 au fond 4

La présidente du CÉ, J. Gagnier, signe avec G. Plante, la directrice, la motion suivante : Le CÉ autorise la direction de l'école FACE à effectuer les transferts de fonds du fonds 9 au fonds 4 à des fins d'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2014-2015.

G. Plante rappelle que le fonds 9 est le fonds dans laquelle transitent les frais annuels d'inscription. Le fonds 4 est un fonds d'opération.



9. Rapports des élèves

Remis à la séance de juin. Les représentants ont un concert.

10. Rapports

10.1 S. Bassani étant absente, son rapport sur la Fondation est remis à la séance de juin.

10.2 D. Mankovitz (CSDM) indique que, lors de la réunion spéciale du comité de coordination élargie tenue le 7 mai dernier, plusieurs points ont été discutés concernant la nouvelle "Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM" (la version actuelle de la politique date de 1998), en plus des points déjà abordés au point 4 ci-haut sur l'abolition du service de transport scolaire :

- Changer le terme "écoles spéciales" à "école spécialisées";
- Mieux définir le terme "résidence" pour tenir compte du choix des parents qui ont la garde partagée de leurs enfants;
- Changer la période d'inscription officielle de janvier-février au 3^e lundi de novembre pour la période du dernier jour de classe au 31 décembre. Pour les écoles à vocation particulière, la période serait à partir du 1^{er} au 31 octobre.
- En ce qui concerne l'inscription à la prématernelle (4 ans), selon la nouvelle politique, l'exercice du libre choix ne serait plus permis pour les élèves de 4 ans. En d'autres mots, la prématernelle sera offerte uniquement aux élèves résidant sur le territoire des écoles qui offrent un tel service, soit juste dans les écoles de quartier. G. Plante fait remarquer qu'elle n'a pas été avisée d'une coupure de la prématernelle à FACE et qu'elle est toujours en attente d'une réponse de la CSDM.
- Retirer l'article qui dit qu'un élève visé par un redécoupage de territoire peut faire une demande d'inscription en libre choix, puisqu'on considère que l'enfant n'ayant pas fait le choix de redécoupage n'est pas en "libre choix";
- Faire passer la durée maximum du trajet en autobus scolaire de 60 minutes dans chaque direction à 120 minutes par jour en total.

10.3 E. Egan (EMSB) indique que 20 000 copies d'un sondage détaillé sur l'école publique en anglais à Montréal ont été faites mais l'EMSB refuse de les distribuer. E. Egan se demande comment il pourrait les distribuer à FACE; il lui est toutefois demandé 1. qui fera l'analyse des réponses et 2. que l'analyse des réponses ne sera pas pertinente si ce sondage n'est pas distribué ailleurs.

10.4 G. Dodin indique que l'OPP :

- Organisera une réunion annuelle des nouveaux parents en mai (à compter de 2016) pour discuter de covoiturage;
- Distribue des bouquets aux enseignants en musique à la fin des concerts, grâce à une collaboration développée avec l'école de l'horticulture (la Fondation a perdu son fournisseur de fleurs gratuites). G. Dodin ignore combien de temps cela fonctionnera car il n'y a qu'un bénévole et l'école est éloignée du centre-ville. Elle ajoute que le chapeau est passé à la fin des concerts pour ramasser des fonds auprès du public pour couvrir les frais des bouquets.

10.5 J. Archambault indique le voyage à New York s'est bien passé.



11. Varia

11.1 Collaboration entre les départements de musique.

G. Dodin soulève l'absence de coordination entre les différents départements de musique à l'école. Bien que souhaitable, il semble difficile qu'une telle synergie soit possible pour l'instant.

11.2 Code vestimentaire.

Suite au courriel de la direction envoyé récemment concernant le code vestimentaire à respecter, certains reproches quant aux sous-entendus sexistes du courriel sont apportés par les parents et les élèves. Il est entendu qu'il serait utile d'aborder une discussion à ce sujet l'année prochaine entre les représentants de l'équipe école et du conseil étudiant sur des propositions pour préciser dans le code de vie, une politique plus adéquate répondant ainsi aux attentes des élèves, des parents et du personnel.

12. Levée de l'assemblée à 21 h.

La prochaine réunion du CÉ aura lieu le 10 juin 2015 à **18 h 30**.

M. Bouroche, secrétaire d'assemblée

25-05-2015